

014/2022



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/4/2022

ID : 059-265903757-20220411-2022_HB_600-DE



**Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale de MARCHIENNES**
Séance du 11 Avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 17
Qui ont donné procuration : 4
Présents : 11
Qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 04/04/2022
Date d'affichage : 04/04/2022

L'an Deux Mil vingt-deux le 11 avril à 17 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MERLY.

Etaient présents : Claude MERLY, Catherine KOPEC, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Gilbert HALLUIN, Chantal LEGRAND, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE.

Ont donné procuration : Noëlla BOURDAUDHUI à Catherine KOPEC, Jacqueline CASTELAIN à Gilbert HALLUIN, Bernadette DEHAENE à Martine DELZENNE, Elizabeth DESMETTRE à Frédérique FERREIRA.

Excusé : Jean-Claude BRETEZ

Absent : Régis NOTOT

Délibération 2022/7

Objet : Affectation des Résultats 2021

Le Compte Administratif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale s'élève d'une part en section de **Fonctionnement** à 26 928,09 € en **Dépenses** et à 32 076,19 € en **Recettes**, soit un excédent de 5148,10 €, d'autre part en section d'**Investissement** à 0 € en **Dépenses** et 0 € en **Recettes**, soit un résultat neutre de 0 €.

Le Compte Administratif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale présente les soldes suivants en reprenant les résultats des budgets de l'année 2020 :

Excédent de la section de Fonctionnement : 8 774,89 €

Excédent de la section d'Investissement : 59 589,05 €

2

015 / 2022

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/4/2022

ID : 059-265903757-20220411-2022 HB_600-DE



L'excédent de la section de Fonctionnement de 8 774,89 € est affecté au financement de nouvelles dépenses de fonctionnement (R 002)

L'excédent de la section d'Investissement de 59 589,05 € est affecté au financement de nouvelles dépenses d'investissement (R 001)

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Le Président du Centre Communal

D'Action Sociale,

Claude MERLY.



2